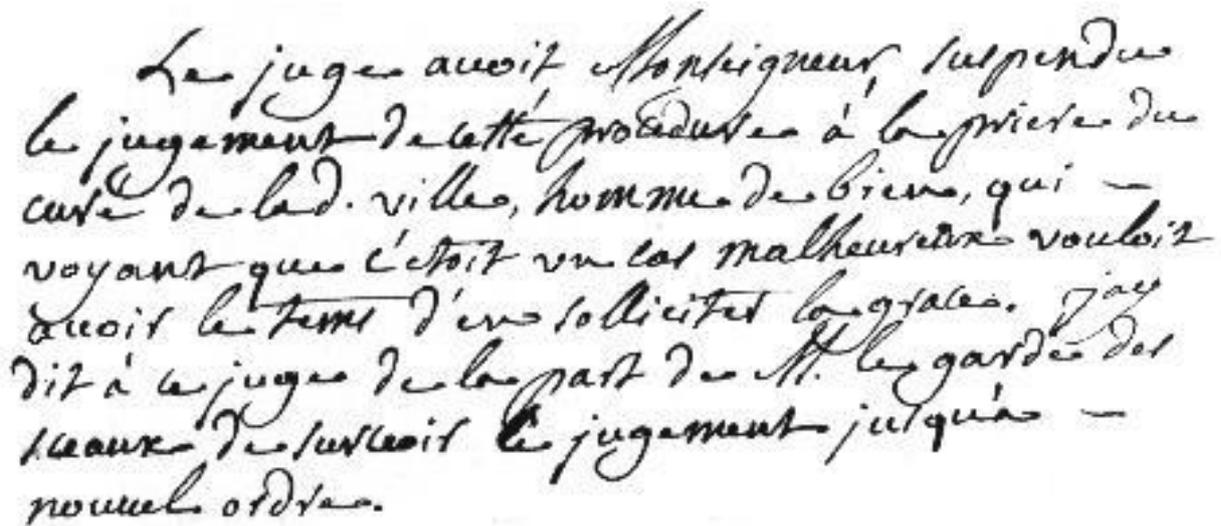


## DEUXIEME COURS DE PALEOGRAPHIE

Les choses vont se compliquer, cette fois-ci. Que voulez-vous, on ne peut rester dans la facilité éternellement (hum, hum !).

Le document qui suit est extrait d'une lettre daté du 10 octobre 1764, relative à une procédure judiciaire qui a été intentée contre un particulier. Cette lettre est adressée par le subdélégué à l'Intendant du Languedoc, qui est son supérieur hiérarchique (d'où l'utilisation du "Monseigneur"):



Le juge avoit Monseigneur, suspendu  
le jugement de cette procédure à la priere du  
curé de la d. ville, homme de bien, qui  
voyant que c'estoit un cas malheureux vouloit  
avoir le tems d'en solliciter la grace. J'ay  
dit à ce juge de la part de M. le garde des  
sceaux de surceoir Ce jugement jusqu'à  
nouvel ordre.

Comme on peut le voir, ce type de document diffère par son écriture de l'exemple du cours précédent: elle est un peu plus "brouillonne".

En voici la transcription :

- Le juge avoit, Monseigneur, suspendu
- le jugement de cette procédure à la priere du
- curé de la d. ville, homme de bien, qui
- voyant que c'étoit un cas malheureux vouloit
- avoir le tems d'en Solliciter la grace. J'ay
- dit à ce juge de la part de M. le garde des
- sceaux de surceoir Ce jugement jusqu'a
- nouvel ordre.

Ce nouveau texte appelle quelques remarques :

- la présence de l'ancien français commence à apparaitre dans la conjugaison des verbes, il faudra vous y habituer: "avoit" pour "avait", "c'étoit" pour "c'était" et "vouloit" pour "voulait". On constate aussi des rudiments de ponctuations;

- certaines lettres sont largement "développées", comme le "g" de "juge" (deuxième mot de la première ligne), ou celui de "Monseigneur" (quatrième mot);

- d'autres sont plus ou moins semblables: on le constate pour deux lettres: le "v" et le "u" comme dans *villes* pour "ville" et *un* pour "un" (nous aurons l'occasion de retrouver cet isomorphisme);

- on remarque certaines accentuations: *à la priere* pour "à la priere" (remarquez au passage la forme du "p" de "priere");

- et même une erreur du scribe: *Le jugement* pour "Le jugement" ou "Ce jugement" (la seconde solution semble plus logique);

- enfin le texte présente une petite difficulté: *M. le garde*. Il s'agit ici du Garde des Sceaux. Il serait donc logique de transcrire "M." par "Monseigneur", mais cette abréviation est aussi employée pour "Monsieur". En fait, il faut toujours se demander si la personne qui est ainsi désignée est supérieure, hiérarchiquement parlant, au statut social de l'auteur du document. Ce qui est évidemment le cas ici. Voici un exemple de transcription "pour publication":

- Le juge avoit, Monseigneur, suspendu
- le jugement de cette procédure à la prière du
- curé de la d(ite) ville, homme de bien, qui
- voyant que c'étoit un cas malheureux vouloit
- avoir le tems d'en solliciter la grâce. J'ay
- dit à ce juge de la part de M(onseigneur) le garde des
- sceaux de surceoir ce jugement jusqu'à
- nouvel ordre.

Remarquons au passage que dans notre transcription, nous n'avons fait aucune correction particulière (à part pour les accents). Mais il arrive parfois que l'on vous demande de restituer des lettres manquantes:

(ligne 5) "avoir le tems" devient alors "avoir le tem(p)s".

Vous agirez donc suivant les conventions que l'on vous imposera, pour la publication de vos textes.

Bon! Et bien maintenant, c'est de nouveau à vous de jouer.

Voici un nouveau texte à retranscrire Mais faites attention, il y a plusieurs pièges (ça ne va pas faire plaisir certainement !).

Bonne chance tout de même.

Tout le monde attente qu'il est de bonne vie  
et moeurs, et les sentiments de respect et de  
religions qu'il a marqués durant sa détention  
le confirment.

Son état est garçon chapelier. on ne  
luy connoit aucun bien, son père qui demeure  
dans le comtat d'auignon est pauvre, et n'a  
rien luy fournir aucun secours dans sa position,  
à quoy la charité a suppléé.  
Je suis avec un profond respect

Montigneur

vostra très humble et très  
obéissant serviteur.  
Daudé d'Alzon

Pour vous aider tout de même un petit peu, nous vous dirons que le signataire est "Daudé d'Alzon", subdélégué de l'Intendant du Languedoc. Nous verrons d'ailleurs bientôt les problèmes liés à la transcription des noms (souvent difficiles à décrypter).